

CONVENTION D'ECHANGE DE TERRAIN

Entre d'une part

Le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier sis à MONTBRISON 42600, 15 avenue Thermale représenté par son syndic Monsieur Dominique LANGUE

« 1^{er} échangeur »

et d'autre part

La commune de MONTBRISON, représentée par Christophe BAZILE son Maire en exercice dûment habilité à signer cette convention par délibération du Conseil Municipal du

« 2^{ème} échangeur »

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Dans le cadre de la régularisation de l'aménagement de la rue Neuve et de la rue de l'Ancienne Mairie,

- le syndicat des copropriétaires cède à la commune de MONTBRISON trois bandes de terrain issues de la parcelle cadastrée AE 71 (conformément au projet de division ci-joint)

- d'une superficie d'environ 17 m²
- d'une superficie d'environ 3 m²
- d'une superficie d'environ 12 m²

- la commune de MONTBRISON cède au syndicat des copropriétaires une bande de terrain, issue du domaine public et intégrée dans la propriété, d'une superficie d'environ 8 m².

ARTICLE 2 : La superficie exacte sera déterminée par un document d'arpentage, dont les frais seront pris en charge par moitié par chaque échangeur.

ARTICLE 3 : cet échange est fait à titre payant :

- au prix de 6 € le m² soit 192 € € pour l'acquisition par la commune
- au prix de 15,375 € le m² soit 123 € pour la vente au syndicat des copropriétaires, selon l'avis des domaines

Il en résulte donc une soulte de 69 € au profit au syndicat des copropriétaires.

ARTICLE 4 : L'assiette foncière de la copropriété indiquée dans le règlement de copropriété établi par acte notarié du 25 février 1995 sera modifiée et constatée par acte notarié. L'ensemble des frais afférents à la modification de l'assiette foncière de la copropriété et au modificatif de l'état descriptif de division et règlement de copropriété seront à la charge exclusive du syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier sis à MONTBRISON (42600) 15 AVENUE Thermale.



ARTICLE 5 : La présente transaction sera approuvée en conseil municipal et régularisée par acte notarié dont les frais seront partagés entre les deux parties.

Fait à MONTBRISON en deux exemplaires

le 02/01/2023

le

Le Syndic,
M. Dominique LANGUE

Le Maire
Christophe BAZILE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke extending to the right.